

e) Anne-Marie de Baudrenghien × Philippe-François, baron de HAEN⁸⁶, † 1725, voué de Bouzonville, seigneur de Bettingen, Bourgesch, Moerlingen, Nittel et de Serenge, capitaine au service d'Espagne, grand bailli pour S.A.R. de Lorraine, remarié le 21 octobre 1680 religieusement à Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles et par contrat à Marie-Agnès-Caroline Cools, de Bruxelles⁸⁷, fils de Lothaire, baron de Haen, seigneur de Bourgesch, Schwerdorff et Budingen, et d'Élisabeth de Manderscheidt. Le 23 janvier 1694, Philippe-François de Haen hérite de Marie-Albertine Cools. C'est son beau-frère Alexandre de Baudrenghien qui le représente lors du partage de la succession⁸⁸. Par acte signé à Bruxelles le 2 décembre 1700, Philippe-François de Haen constitue pour son procureur Jean Charles afin de régir, diriger et administrer en son nom tous ses biens et rentes lui appartenant tant de son chef que de celui de Marie-Caroline Cools, et situés dans le pays de Brabant⁸⁹.

f) Anne-Dorothée de Baudrenghien, baronne douairière de SCHWERDORF⁹⁰, citée dans l'acte de baptême d'Adrien-Ignace Malfroid en 1663 à Gourdinne et témoin au mariage de sa nièce Marie-Angélique de Haen, en 1724.

⁸⁶ *L'Intermédiaire des généalogistes*, 1957, p. 447, et 1958, p. 200. De Haen : d'or à un coq de sable, les ailes éployées, becqué, barbé et crêté de gueules.

De l'union d'Anne-Marie de Baudrenghien et de Philippe-François de Haen est née une fille : Marie-Angélique-Alexandrine × par contrat passé à Thuin devant le notaire Pierre de Bavay le 21 mars 1724 (tt : Anne-Dorothée de Baudrenghien, tante maternelle, Simon-Pierre Renquin, chanoine de la collégiale de Thuin, et Jean-Antoine Wolff, avocat, Archives de l'État à Mons [AEM], Notaire P. de Bavay, n° 91 et microfilm EC 895) Jacques-Philibert de la Torre, seigneur de Nordame, fils de Jean Gomez de Muxica y Butron y de la Torre, capitaine d'infanterie, lieutenant-colonel, maître de camp de cavalerie au service du roi d'Espagne et enfin gouverneur de Diest, et de Barbe-Thérèse de Haynin (G. Weyns, *Mont-sur-Marchienne. Son histoire, sa paroisse, son château et son aspect d'antan*, pp. 120-121).

Butron y Muxica de la Torre : parti : de gueules, à la croix d'argent chargée de cinq loups passants, et cantonnée de quatre nasses (buitrones) d'or regardant chaque angle, et de gueules à la bande d'or engoulée de deux têtes de dragon du même, mouvantes des angles, accompagnée en chef d'un écusson d'argent à trois fasces d'azur et en pointe d'un écusson de sinople à une tour donjonnée d'argent, sommée d'une couronne ducal d'or et accostée de deux lions du même affrontés (ANB, 1859, p. 78).

Sur la famille de Haen, voir *Publications de la société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg*, Deuxième partie : mémoires et rapports divers, t. VII (année 1851), Luxembourg, 1852, pp. 48-50 et J.-C. Loutsch, *Compléments à l'armorial des duché de Luxembourg et comté de Chiny*, dans *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, t. LXXXI, Luxembourg, 1966, p. 70.

⁸⁷ SCGD, Fonds De Tienne, boîte n° 7, f° 34. Alexandre de Baudrenghien est témoin au remariage de son beau-frère Philippe-François de Haen.

⁸⁸ SCGD, Fonds De Tienne, boîte n° 7, f° 37.

⁸⁹ AERBC, Notaire M. Thibaut, n° 750/2.

⁹⁰ La seigneurie de Schwerdorf appartenait à la famille de Haen. Anne-Dorothée aurait épousé elle aussi un de Haen, de la famille de son neveu par alliance. Toutefois, on ne trouve aucune trace d'elle dans la généalogie de cette famille.

L'hermine, animal héraldique fabuleux ou la fable de l'origine bretonne des armes flamandes à l'hermine.

(suite)

Les armoiries des dix-huit familles flamandes à l'hermine.

Les dix-huit familles, autres que les Stavele, citées par Sueryo ont-elles bien toutes l'hermine dans leurs armes? À l'aide de quelques armoriaux de la Flandre du XVI^e siècle, complétés par des sources plus récentes, nous avons pu identifier les armoiries de ces dix-huit familles²⁴ qui ont toutes d'une manière ou d'une autre l'hermine dans leurs armes :

Ghisteltes : de gueules au chevron d'hermine²⁵ parfois accompagné de trois (2,1) molettes d'éperon d'argent ou d'un pigeon²⁶;

Lichtervelde : d'azur au chef d'hermine²⁷;

²⁴ Les ouvrages suivants ont été consultés, choisissant spécialement des armoriaux de la Flandre aussi anciens que possible :

– CG : C. GAILLIARD, *L'ancienne Noblesse de la très-haute, très-noble et très-puissante Contée de Flandres avecques leurs armes blasonnez comme il soulaient anchienement porter*, édition J. van Malderghem, Bruxelles, 1866. Armorial datant d'environ l'an 1557.

– DR : J.-Th. de RAADT, *op. cit.*

– EE : J.-M. VAN DEN ECKHOUT, *Le Grand Armorial équestre de la Toison d'Or. L'Armorial de Flandre*, Saint-Nicolas, 1996.

– EW : E. WARLOP, *Wapenboek van Vlaanderen*, Handzame, 1972. Ce codex de la bibliothèque publique de Courtrai, Fonds Goethals-Vercurysse, a été rédigé en 1557, mais pour les armoiries de la Flandre, les descriptions sont souvent tirées d'armoriaux encore plus anciens, aujourd'hui perdus, que le compilateur avait sous la main.

– GA : J. GAILLIARD, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre occidentale. Arrondissement de Bruges*. Volume 1, première partie : Saint-Donat et Sainte-Walburge, Bruges, 1861, 2^eme partie : Notre-Dame, Bruges, 1866.

– GE : Gelre (B.R. Ms 15652-56), Éd. J. Van Helmont, Louvain, 1992.

– GH : F. CORTYL et J. MORTËR, *Manuscrit Ghys*, 112308 Armorial, Paris, 1998.

– GI : L. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Furnes. Coutumes de la ville et châtellenie de Furnes*. Tome IV. État des fiefs relevant de la cour féodale du Bourg de Furnes, Bruxelles, 1896.

– PB : P. BERGMANS, *Armorial de Flandre du XVI^e siècle*, Bruxelles, Paris, 1919. Armorial de 1562.

– PO : M. POPOFF, *Armorial des rois de l'Épinette de Lille (1283-1486)*, Paris, 1984.

– TL : TH. LEURIDAN, *Armorial du Nord. Familles et institutions*, Lille, 1926, 1930, reprint Marseille, 1981, 2 parties en 1 volume.

²⁵ EE, 11, 47; GE 930; CG, pp. 12, 22; EW 23; PB 645; GA, Saint-Donat, p. 203.

²⁶ GA, Saint-Donat, p. 200^e, E 119.

²⁷ EE 14; GE 948; CG, p. 27; EW 55; PB 100; GA, Saint-Donat, p. 47.



dame et l'hermine, par Léonard de Vinci

Hondschoote : d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or, portant parfois une bordure au lieu d'une bande, soit sans, soit avec onze coquilles au lieu de trois²⁸;

Coolscamp : d'azur au chef d'hermine²⁹;

O(i)gnies : de sinople à la fasce d'hermine parfois accompagnée en chef d'un lambel à trois pendants d'argent. En 1442, Baudouin d'Oignies scelle ainsi³⁰;

Schiervelde : d'hermine à la fasce losangée de cinq losanges ou de trois losanges et deux demis de gueules³¹;

Polinckhove : d'hermine à trois losanges de gueules posés 2,1, parfois remplacés par des mâcles³²;

Ostende : d'hermine plain au chef plain et un bâton brochant sur le tout. Remarquons que les armoiries de la ville d'Ostende sont différentes : d'or à trois clés de sable, ou d'or au chevron de gueules et trois clés en pal de même³³;

Maelstede : d'hermine à la fasce d'azur à deux cotices recotissées de gueules posées en sautoir sur le tout³⁴;

Laethem : d'hermine à la fasce d'azur chargée d'un écusson à trois fleurs de lis au pied coupé, au franc-quartier brochant plain³⁵;

vander Heyden : d'hermine plain³⁶;

vander Burch(t) : d'hermine à trois étrilles de gueules³⁷;

²⁸ EE 17 ; GE 991 ; CG, pp. 12, 20 ; EW 21 et 83 ; PB 654 ; DA 2419-2428 ; GA, Saint-Donat, p. 203.

²⁹ GE 967 ; CG, p. 22 ; EW 55 ; PB 644.

³⁰ DR III, 60 ; PB 452, 461 ; GA, Saint-Donat, pp. 47, 59, 69, 200 ; GD 5067.

³¹ CG, p. 44 ; PB 347 et EW 71.

³² CG, p. 68 ; GA, Notre-Dame, p. 296 ; DR III, 146. Un mâcle est un losange où l'intérieur est enlevé en ne laissant que les contours.

³³ DR III, 69 ; EW 81 ; CG p. 5. L'armorial de Gelre (1396-1400) attribuée au *heere van Oostende*, (le seigneur d'Ostende), homme de fief du « duc » de la Hollande, d'hermine à un chef de gueules (DR III, 69). Selon GE (édition de 1992), à l'index « Oostende 1095 » on lit : Gerit die Bastert - d'herm. au chef de gu. un filet de sin. en bande. C. CHAUSSIER et G. VAN INNIS, *L'ordre des chevaliers de Saint-Antoine en Hainaut (XIVe-XVe s.)*, Bruxelles, 1994, p. 272 ; Guillaume van Oostende : 1433, d'herm. au chef de gu. Le généalogiste brugeois Marius Voet († 1685) donne dans son manuscrit BRB, Fonds Goethals, IIf. 737, f° 257v une généalogie Ostende (en Zélande) aux armes d'hermine au chef de gueules, dans laquelle ils sont très vite nommés de Vriese d'Ostende.

³⁴ GE 1057 ; CG, p. 23 ; PB 178.

³⁵ DR II, 316.

³⁶ DR I, p. 73 dit que la famille de la Bruyère, dit van der Heyden (Belg.), portait des armes d'hermine plain. Mais nous ne trouvons pas cette affirmation confirmée dans le répertoire parmi les mentions pourtant multiples, de sceaux des van der Heyden (DR II, 50-55). Seul un marchand de Louvain, Louis, scelle en 1377 d'un sceau à une bande d'hermine, chargée de trois lis (p. 53). GE (édition 1992) donne deux autres armoiries.

Note : la famille van der Heyden dit de la Bruyère portait d'hermine à un écusson de gueules à la bande d'or surmonté de trois merlettes de sable rangées en fasce. Ses premiers représentants à Anvers sont les Buissonniers, seigneurs de Gallin, alias de Gallarani.

Drinkham : de gueules au chevron d'hermine, au premier canton, d'or au lion de sable, au canton senestre, sur le gueules l'écusson de Luxembourg, fascé d'argent et d'azur de dix pièces, sur le tout au lion de gueules couronné, lampassé et armé d'or, la queue mise en sautoir (avec en plus un cygne d'argent en pointe) ou encore : de gueules au chevron d'hermine et un franc-quartier d'or au lion de sable³⁸;

Calonne : d'hermine au lion léopardé de gueules, lampassé et armé d'or³⁹;

Averhoul : fascé d'or et de sable de six pièces au franc-quartier d'hermine⁴⁰;

Varenne : d'hermine à trois chevrons de sable⁴¹;

Roubaix : d'hermine au chef de gueules⁴²;

Stavele : d'hermine à la bande de gueules⁴³.

Autres familles flamandes à l'hermine

Sueyro terminait sa liste de dix-huit familles avec la mention *y otros*, «et autres». Et en effet, il existait encore d'autres familles qui avaient des prétentions semblables.

Le baron Kervyn de Lettenhove, dans son édition des chroniques de Froissart, au nom *Stavele*, donne libre cours à son scepticisme à l'égard de leur descendance de la maison ducale de Bretagne (*Stavele... se prétendaient issus d'un fils puîné de je ne sais quel duc de Bretagne*)⁴⁴, mais d'autre part, au même endroit, il nous apprend d'une autre famille flamande, **Schinckele**, portant un *champ d'hermine* dans leurs armoiries, que «Baudouin Schynckele s'attacha à Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, prit part à ses aventureuses expéditions et versa son sang pour faire triompher sa cause. Les hermines, qui couvraient l'écu qu'il transmit à ses descendants, rappelaient ses services et sa mort au milieu des landes de la Bretagne.»

Merghelynck⁴⁵ confirme la participation des Schinckele à la guerre de succession de Bretagne. Sur une page collée dans un de ses manuscrits, il nous donne des détails de cette participation des Flamands à la cause de Jeanne de Montfort, provenant d'un manuscrit généalogique de la famille de Schinckele. Ce document précise que *Boudewin* (Baudouin) et ses fils *Paschier* et *Wouter* (Pasquier et Gautier) de Schinckele avaient pris part à la guerre de Bretagne. L'histoire de la guerre de succession et ses grands moments y sont rapportés⁴⁶. Le récit des faits historiques se termine avec la mention que Jean IV de Bretagne, rendant visite en l'année 1375 à son oncle Louis de Male, comte de Flandre, avait permis aux familles flamandes dont un membre, trente ans auparavant, avait combattu aux côtés de sa mère, de porter, comme marque d'honneur, l'hermine dans leurs armes. Wouter remplaça alors les anciennes armes des Schinckele, *d'or semé de fleurs de lis d'azur à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'argent*, par un *champ d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'argent*⁴⁷.

Remarquons encore que cette concession est rapportée, non pas en 1365 comme l'affirme Sueyro, mais en 1375. Comme on le verra plus loin, cette dernière année est plus vraisemblable.

Suivant cette affirmation, et avec plus de détails que la liste de Sueyro, ce manuscrit donne le nom des Flamands qui ont combattu sous les bannières de Halewyn et de Ghistelles. Comme source pour cette liste on lit seulement : *Il y a eu des hérauts et d'autres qui pour ce sujet ont eu la curiosité de rechercher les particularités de cette expédition, et d'observer les personnes qui y furent de la province de Flandre, et encore que la longueur du temps leur en ait caché beaucoup de choses. Ils ont néanmoins trouvé sous les bannières de Halewin et de Ghistelle les suivants. A scavoïr ... :*

⁴⁵ KBB, Fonds Merghelynck, 38, vol. 1, double feuille format A5 collée en avant. On y lit que le texte a été tiré d'une généalogie Schynckele, chapitre IV Arch. baron de Crombrugge. Celui-ci est sans doute le baron Albéric-Anatole-M. de Crombrugge de Loringhe (Bruges, 1842 - Knokke, 1926, président du Tribunal de première Instance à Gand). Merghelynck a consulté ses archives en 1893.

⁴⁶ On ne sait pas précisément d'où proviennent ces données. Nous ne croyons pas qu'elles proviennent de recherches personnelles. La source en était peut-être les chroniques de Froissart. Elles ne peuvent être basées sur l'œuvre volumineuse du moine bénédictin, né à Quimperlé, Dom MORICE DE BEAUBOIS, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Imprimerie de Delaguette, Paris, 1750, qui est précédé par trois volumes de «Preuves», Imprimerie de Charles Osmont, Paris, 1742, 1744 et 1746, puisque le manuscrit Schinckele a été rédigé vers 1660.

⁴⁷ Son frère Pasquier *chargeait la bande de trois anneaux d'or* (provenant des armoiries de sa mère) pour se distinguer de son frère, mais changea également *le champ en de l'hermine*. Plus tard, Baudouin, le petit-fils de Wouter, changea ses armoiries à nouveau : *d'hermine à un chef d'or au lion passant de gueules, lampassé et armé d'azur*. Voyez aussi plus loin les armes d'Isenberghe.

³⁸ CG, p. 69; PB 25; EW 57. Il existe encore une autre représentation : *d'argent à l'échiquier d'azur de douze pièces à la bordure de gueules* (CG, p. 22; PB 495, *Armorial Gelre* [GE 1004], mentionné dans DR I, 398), correspondant aux plus anciens sceaux : 1226, Wouter van Drinkham : *échiqueté à la bordure chargée de six coquilles* (DA 2049); 1312 : Jacques : *échiqueté à la bordure composée* (DR I, 398); 1370, Jean : *échiqueté à une bordure* (GD 804).

³⁹ DR 168-169; CG, p. 45; EW 99, PB 563; GA, Sainte-Walburge, pp. 1, 14.

⁴⁰ GH 6; TL 23.

⁴¹ GH 123. Les plus anciens sceaux Varenne en 1277, Hervé, et en 1314, Jean, ne contiennent pas d'hermine ni de chevrons mais d'autres meubles (DA 3822, 3823).

⁴² EE 34; DR III, 278-279; PB 320, GA, Saint-Donat, p. 26.

⁴³ GE 941; CG, p. 26; PB 558; GA, Saint-Donat, p. 47.

⁴⁴ KERVYN, *op. cit.*, vol. 23, p. 162, Index des noms de familles, Stavele.



Changement d'armoiries dans la famille Schinckele vers 1375

Manuscrit généalogique Schinckele, f° 1v.

Wautier de Gruuthuuse	Louijs de Maelstede	Arnould et Lieven
Jean de Hondshoote	Alard de Stapele	de Rijke
dit Stavele	Simon Damman	Deux Mazins
Loijs de Lichtervelde	Guillaume van der Putten	Un Corbehem
Jean de Herselles	Arent Camerlincx	un van der Heijen
Daniel de Haverhaut	Simon Serthomas	Jacques de Tutenberg
N. Coolscamp	N. Diemare	Jehan Calonne
Gérard d'Ostende	Gerolf Smakelincx	Victor et Jean Uphoghe
N. Schiervelde	<u>Gaspar de Crane</u>	<u>Pierre Marchant avec ses</u>
Jean Peussin	Alard <u>Bampoele</u> et son	filz
Wautier van Isenberghe	frère	N. Storm
<u>Louijs van der Burch</u>	<u>Baudouin Schinckel</u>	Henrij d'Adegem
N. Lathem	Wouter en Paschier	Henrij Torteghem
Roger et Roland de	<u>Schinckel</u>	Lievin Crabbe
<u>Pollinckhove</u>	filz de Boudewin	Henrij van Elmencort
N. <u>Drincham</u>	<u>Alard Donche</u>	et quelques autres

Ceux qui furent d'Arthois, entre lesquels on compte :

Jean, seigneur de Robaix	N. d'Oignies	Mathieu Creton
Roger de Verquineul	Nicolas Davelin	N. de Corsin
Jean de Corneilles	Pierre Varenne	N. Berlettes

Tous les noms de famille des personnes citées par Sueyro se retrouvent sur cette liste, la plupart avec leur prénom. Un certain nombre d'entre eux sont soulignés⁴⁸ probablement pour indiquer qu'il s'agit de familles appartenant à la châtellenie de Furnes, comme l'était la famille Schinckele, telles les van der Burch, Pollinckhove, de Crane, Bampoele, Donche et Marchant.

On explique de la même manière la présence de l'hermine dans les armes de la famille Masin, qui possédait Coudenburg, une seigneurie mouvant du Bourg de Furnes au village d'Eggewaartskapelle⁴⁹. On dit de Pierre Masin: *qu'il fut honoré d'hermine de madame la comtesse de Montfort, en récompense des fidèles services qu'il rendit à la dicte maison environ l'an 1375 à la bataille ou journée d'Auray en Bretagne*⁵⁰ en qualité de maistre de camp, et en vertu de la dicte récompense et concession il changea ses armes et print d'hermine à une seule teste de bélier de sable, accorné d'or, comme portent encore tous ses descendants⁵¹.

⁴⁸ Ceci dans une autre généalogie manuscrite du XVIIème siècle de la famille Schinckelle (propriété privée). En 1723, ce dernier manuscrit se trouvait entre les mains de Denis de Schinckelle, seigneur de Stierbeke, bourgmestre de Courtrai. L'auteur en est très probablement son oncle Roland de Schinckelle (né en 1622). Il contient quarante et une feuilles format folio d'une écriture soignée et des centaines d'armoiries coloriées dessinées soigneusement. Le texte diffère légèrement des copies faites par Merghelyncx de l'exemplaire de la généalogie Schinckelle du baron de Crombrugge de Loringhe.

⁴⁹ Concernant cette seigneurie et la famille Masin, voyez: W. VAN HILLE, *De heerlijkheid Coudenburg*, dans: *Vlaamse Stam*, 1987, pp. 423-427.

Au XVI^e siècle, le héraut d'armes Corneille Gailliard écrit dans son aperçu de l'ancienne noblesse du comté de Flandre, au sujet de la maison van der Burch : *Le seigneur de le Bourg, [porte] d'argent, à trois estrylles de gueulle, mays depuis l'an 1370, ils ont porté, d'ermynes à troes estrylles de gueulle*^{51bis}. Gailliard utilisait souvent des données historiques que les familles concernées lui fournissaient, mais il effectuait aussi des recherches personnelles. Il ne retenait probablement que ce qui était confirmé ou, du moins, ce qui lui semblait vraisemblable. S'il ne dit mot de la prétendue descendance des Stavele de la Maison de Bretagne, largement répandue de son temps, en revanche il semble croire à l'introduction de l'hermine dans les armoiries des van der Burch, vers 1370, à la suite de la guerre de succession de Bretagne. Dans la monographie sur sa maison, le comte Guillaume van der Burch justifie de la même manière l'adoption de l'hermine par les Masin⁵².

La plupart des quarante-huit familles citées ci-dessus ont l'hermine dans leurs armes. Nous avons aussi cherché à identifier les armoiries des trente familles supplémentaires :

Peussin : *d'hermine au chevron de gueules et trois coquilles d'or*⁵³, ou écartelé : *aux 1 et 4, les armoiries précédentes, aux 2 et 3, d'hermine à la bande*⁵⁴;

de Stapele : *d'hermine à la fasce de gueules*⁵⁵;

Damman : *de contre-hermine au chevron d'argent*⁵⁶;

Diemare : *d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois besants d'or*⁵⁷;

de Crane : *d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois fermaux d'or*⁵⁸;

⁵⁰ On ne sait pas précisément de quel épisode il s'agit ; au début de la guerre de succession, en 1342, il y eut un siège d'Auray par Charles de Blois ; d'autre part la bataille finale décisive du 29 septembre 1364 se déroula également à Auray. Ce qui est certain, c'est que 1375 ne peut pas se rapporter à une année de lutte, puisque la paix fut conclue en 1365 avec la reconnaissance de Jean de Montfort comme duc de Bretagne. 1375 doit donc se rapporter à la visite de ce dernier en Flandre.

⁵¹ GI, pp. 118-119, tiré de la collection importante du généalogiste du XVII^e siècle Jacques-Antoine Kerkhofs (1625-1685). L. Gilliodts-Van Severen dit ici de ce généalogiste brugeois : « toujours si exact dans ses crayons généalogiques ».

^{51bis} CG, pp. 43-44.

⁵² Comte Guillaume VAN DER BURCH, *Histoire, origine et généalogie de la maison van der Burch ou du Bourg*, s.l., s.d. (Bruxelles, Stevelinck, 189).

⁵³ GI 81, 153, 227 ; GA, Saint-Donat, p. 59.

⁵⁴ DR III, 11.

⁵⁵ GR 115.

⁵⁶ PB 504 ; DR I, 366-367, mentionne beaucoup de sceaux Damman, mais jamais avec de l'hermine ; dans la plupart des cas, à une porte crénelée.

⁵⁷ GR 43.

⁵⁸ GE 971 ; EW 73 ; GI 372. La famille de Furnes, pas celle du Brabant. Dans l'armorial de Gelre (1396-1400), on trouve aussi un Her Boudiin de Crane, homme de fief du comte de Flandre, avec ces armoiries (DR II, 277).

Bampoele : *d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois losanges d'argent*⁵⁹;

Schinckele : *d'hermine à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'argent* ;

Donche : *d'hermine à une étrille de gueules et trois étoiles (2,1) de même*⁶⁰ ;

de Rijcke : *d'hermine à la bande de gueules chargée de trois quintefeilles d'or*⁶¹ ;

Mazin : *d'hermine à la tête de bélier de sable, flanqué d'or*⁶² ;

Corbehem : *de sinople au chef (ou fasce) d'hermine*⁶³ ;

Uphoghe : *d'hermine au chef d'azur chargé de trois besants d'or*⁶⁴ ;

Marchant : *d'hermine à trois quintefeilles de gueules, boutonnées d'argent*⁶⁵ ;

Storm : *d'hermine à trois fascas de gueules*⁶⁶ ;

Verquineul : *d'hermine au croissant de sable*⁶⁷ ;

D(°)avelin : *d'hermine à la bande de gueules chargée de trois fermaux d'or*⁶⁸ ;

(des) Creton(s) : *d'hermine à la barre de contre-hermine*⁶⁹.

Nous n'avons pas trouvé de sceaux de la famille d'Isenberghe. Seule une description en est donnée dans le manuscrit Schinckele. De même, nous n'avons trouvé nulle part les armoiries des familles van der Putten, Serthomas, Smakelinx, Tutemberg, Tortegeem, Crabbe, Elmencort, Corneilles, de Corsin et Berlettes⁷⁰. Faute de preuves, on pourrait leur accorder le bénéfice du doute mais en matière d'histoire, ceci n'est guère une option correcte.

⁵⁹ DR 1, 199-200, GI 85.

⁶⁰ DR 1, 390-391. Les plus anciennes représentations en couleur se voient sur plusieurs feuilles d'un livre d'heures richement enluminé, offert en 1473 par Jacob Donche, conseiller au Conseil de Flandre, à sa deuxième épouse Marie Utenhove. Le livre est à présent au Scripps College, Denison Library, fiS. Kirby 1, à Claremont en Californie (USA).

⁶¹ DR II, 225 ; GR 109.

⁶² GI 118.

⁶³ TL 326.

⁶⁴ GR 122.

⁶⁵ GR 85.

⁶⁶ DR III, 486 ; PB 757.

⁶⁷ TL 248.

⁶⁸ (GI 192, 227) Un sceau ancien diffère : en 1301, Gérard d'Avelin fait usage d'un sceau avec un écu : *échiqueté à un chef* (GD 472) ; et aussi en 1348 : Jacquemes Davelin utilise un sceau : *un sautoir chargé de cinq besants ou tourteaux* (DR I, 188).

⁶⁹ TL 329. Voici quelques sceaux du début du XV^e siècle : en 1409 : Baudouin des Cretons : *d'hermine à deux bandes* (GD 5052) ; de même en 1411, pour Jacques des Cretons (GD 2561) ; en 1415, Baudouin des Cretons brise ces armes d'un lambel (GD 2911 et 5230).

⁷⁰ Le manuscrit généalogique Schinckele donne pour Jean, fils de Wouter, marié à Élisabeth d'Isenberghe, des armoiries : *de gueules à un chef d'argent au lion issant de gueules, lampassé et armé d'azur*. Le chroniqueur furnois Pauwel Hendrickx (1633-1683) dans ses *Annalen van Veurne. Beschrijving der parochieën en leenhoven* (Annales de Furnes.

Par contre, ce qui est étrange, c'est qu'il y a aussi parmi les guerriers cités sur la seconde liste des représentants de familles qui n'ont pas d'hermine dans leurs armoiries, tels :

Gruuthuuse: *d'or à une croix de sable*⁷¹, ensuite *écartelé, aux 1 et 4 : d'or à une croix de sable, aux 2 et 3 : de gueules au sautoir d'argent*⁷²;

Herselles: *d'azur au chevron d'argent*⁷³ et de *gueules au chevron d'or*⁷⁴;

Camerlinx: *d'or au sautoir échiqueté d'argent et de gueules*⁷⁵;

Adegem (au XIII^{ème} siècle): *une croix, les trois bras supérieurs, alésés et recroisetés* ou bien *six (3, 2, 1) croisettes recroisetées au pied fiché*⁷⁶.

Confrontation aux sceaux anciens

Pour ce qui est de l'hermine dans les armes des Stavele, qui serait prétendument due à une ascendance des ducs de Bretagne, on a déjà montré qu'on peut classer cette histoire au rang des fables généalogiques.

Description des paroisses et seigneuries - édité par Heemkring Bachten de Kupe dans Dokumenten No. 3/V.-1, Nieuport, octobre 1964) parlant de la famille d'Isenberghe, écrit : *Sy hadden voor wapenen een schilt gesneden in twee van onder een vel vol hermyne en van boven een gouden vel met een aff clauweerde rooden leeuw, immers het is het selve wapenen ais dat die van 't geslachte van Schynckelle jeghenwoordig syn voerende.* - «Ils portaient pour armes un écu divisé en deux : en bas *une peau d'hermine*, en haut *une peau d'or à un lion issant à griffes*, ce qui sont les mêmes armes que celles que ceux de la maison Schynckele portent présentement». D'autre part, le manuscrit Schinckele dit en parlant de Baudouin (décédé en 1444), fils de Jean et d'Élisabeth d'Isenberghe, qu'il changea les armoiries Schinckele en l'honneur de sa mère et parce qu'il y avait déjà trop d'armoiries se ressemblant parmi les familles de la châtellenie de Furnes portant *d'hermine à une bande de gueules*. Il emprunta la forme de son écu à sa famille maternelle et en changea les couleurs, s'inspirant des armoiries de son père : *gueules* au lieu de *sable* pour le *lion* et en *pointe d'hermine* au lieu de *gueules*.

⁷¹ Armes des Nesle, CG 14; EW 65; PB 102

Armes des AA, CG 14; EW 65; PB 103 et 639, représentations semblables dans GD 659-662, et EE 5 : 1/4 : *de gu. au sautoir d'arg.*, 2/3 : *d'or à la croix de sa.*

⁷² PB 735.

⁷³ TL 171.

⁷⁴ TL 71.

⁷⁵ DR J, 160.

⁷⁶ On s'est servi des répertoires de sceaux suivants :

- DA : DOUET D'ARCQ, *Archives de l'Empire, Inventaires et documents. Collection de sceaux*, Paris, 1863-1868, 3 vols.

- GD : G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre ...* Dépt. du Nord, Paris, 1873, 2 vol.

- GV : Vicomte de GHELLINCK VAERNEWYCK, *Sceaux et armoiries des villes, communes, échevinages, châtellenies, métiers et seigneuries de la Flandre ancienne et moderne*, Paris, 1935.

Il nous a semblé intéressant de vérifier si l'hermine dans les armes des autres familles n'apparaît qu'après 1375, l'année de la concession. Pour cela on s'est servi de la plus ancienne source de l'héraldique : les sceaux⁷⁷. Cette enquête, pour au moins quelques-unes des autres familles flamandes, aboutit à la conclusion de l'inanité de la prétendue concession de 1375 à la suite de l'aventure militaire en Bretagne de 1341 à 1345.

Pour la famille de **Ghistelles**, on rencontre l'hermine déjà fréquemment au XIII^{ème} siècle et aussi dans de nombreux cas avant 1375, comme en témoignent de nombreux sceaux⁷⁸ :

- dès 1255 Gautier, Jean et Sohier de Ghistelles font usage d'un sceau équestre avec en contre-sceau un écu : *plain au chevron d'hermine* ;

- le sceau de Jean II de Ghistelles datant de février 1276 (n.s.) présente tant sur le sceau équestre que sur le contre-sceau, un *chevron d'hermine*⁷⁹. À partir de Jean III, seigneur de Ghistelles (1289-1315), et de ses frères et sœurs cadets, leurs sceaux contiennent toujours un *chevron d'hermine*⁸⁰. Et en plus, un rouleau d'armes anglais d'environ 1275-1285 (le *Walford's roll*) cite un Gautier de Ghistelles, apparemment passé en Angleterre : *Gaultier de Gistel : gulez et un cheviron d'ermine*⁸¹.

Dans la famille de **Lichtervelde**, on trouve également, dès 1336 déjà, le sceau de Roger de Lichtervelde à un écu *plain au chef d'hermine*⁸².

Pour les **Hondschoote**, en 1226, le sceau équestre de Gautier d'Hondschoote est⁸³ : *d'hermine plain à la bordure*, soit plus d'un siècle et demi avant la prétendue concession de Jean IV de Bretagne. Il faudrait presque croire que la maison de Bretagne descend des Hondschoote.

⁷⁷ DR : de RAADT, *op. cit.*

⁷⁸ GD 939 à 951 ; DR J, 494 ; PO 1324.

⁷⁹ DOUET D'ARCQ, *op. cit.*, n° 10404 et Th. de LIMBURG STIRUM, *Le chambellan de Flandre et les sires de Ghistelles*, Gand, 1868, pp. 124-125, planche XI (1276) et IDEM, *Description des sceaux de quelques seigneurs de Flandres* (concerne surtout les sires de Ghistelles), dans *Annales de la Société d'Émulation*, Bruges, 1869, pp. 1-36. L'auteur dit toutefois à la page 14 que le chevron était à l'origine d'or ou d'argent et que l'hermine n'apparaît qu'à partir du XIV^{ème} siècle, mais il dessine néanmoins déjà l'écu de Jean de Ghistelles, fils de Gautier, en 1275 avec un *chevron d'hermine* (Planche VII, texte p. 21, Planche X, texte p. 35).

⁸⁰ E. WARLOP, *Het wapen van Gistel*, dans : Gestella, Gistel, 1983, pp. 19-28. En 1671, l'héraldiste, le frère CL.-FR. MENESTRIER, écrivait dans *Le véritable art du blason et la pratique des armoiries depuis leur institution*, Lyon, 1671, p. 281, concernant Ghistelles : n'avait anciennement qu'un chevron d'argent, le sema d'hermine.

⁸¹ G.J. BRAULT, *Eight thirteenth-century Rolls of Arms in French and Anglo-Norman blazon*, Pennsylvania State University, Londres, 1973, p. 41 (92), p. 49 (80) et p. 64 (167).

⁸² GD, 1220. Sceaux ultérieurs : en 1392, Victor : *plain à un anneau en abîme sous un chef d'hermine* (GD 1220) et en 1421, Roger : *plain, au chef d'hermine, écartelé de deux bandes* (GD 3836).

⁸³ A. BONVARLET et L. BOULY DE LESDAIN, *Notice généalogique sur la Maison d'Hondschoote*, dans *Annales du Comité flamand de France*, XXIII, 1897, pp. 129-153. Ils renvoient au sceau Hondschoote décrit dans D'ARCQ, *op.cit.*, n° 2419 (aimable précision de M. Hervé Douxchamps).

On trouve d'ailleurs d'autres sceaux des Hondschoote au XIII^e siècle⁸⁴:

– en 1237, Jean et Philippe d'Hondschoote, chacun: *d'hermine à la bordure*, de même, Pierre, en 1275;

– en 1275, 1286 et 1297, Gautier, Jean et Thierry d'Hondschoote: *d'hermine à la bande chargée de coquilles*.

De la famille de **Schiervelde**, le sceau de Gautier, en 1336, était *d'hermine à la fasce de fusées*⁸⁵.

De la famille de **Pollinkhove**, le sceau de Jean, en 1331, était *d'hermine à trois mâcles*⁸⁶.

De la famille d'**Ostende**, le sceau de Gérard d'Ostende, en 1374, était: *d'hermine au chef plain et un bâton brochant sur le tout*⁸⁷.

De la famille **Maelstede**, on trouve:

– en 1290, Jean de Maelstede: sceau équestre à un écu et la housse *d'hermine au sautoir, à la fasce brochant sur le tout*⁸⁸;

– en 1339, Simon: *d'hermine au sautoir chargé en cœur d'un écusson portant un chef*⁸⁹.

De la famille **Laethem**, on trouve⁹⁰:

– en 1338 et 1372, le sceau de Gautier: *d'hermine à la fasce*;

– en 1365, le sceau de Jean: *d'hermine à la fasce, chargé d'un écusson à trois fleurs de lis, au pied coupé, ledit écusson au franc-quartier brochant plain*;

– de même le sceau de Gautier, en 1374.

De la famille de **Roubaix**, on trouve, il est vrai, encore en 1275, le sceau de Jean de Roubaix: *plain sous un chef chargé d'un lambel à cinq pendants*, mais en 1303, Alard portait: *d'hermine sous un chef chargé à dextre d'une étoile*⁹¹.

Sur un sceau de la famille van **Caloen** (de Calonne), datant du milieu du XIV^e siècle, on trouve: *d'hermine au léopard*⁹².

Un sceau de Mahieu de **Verquineul**, datant de 1331, présente: *d'hermine à un croissant au lambel de trois pendants chargés chacun de trois besants*⁹³.

Pour toutes ces familles, la confrontation s'avère négative. Nous pouvons en conclure que l'hermine dans leurs armes ne vient pas de Bretagne.

Alors, quand et comment cette fable de l'origine bretonne a-t-elle été créée? On ne peut que faire des suppositions. D'une part, il y a la très ancienne et très forte diffusion de l'hermine dans les armoiries des familles de la Flandre. D'autre part, les XIV^e et XV^e siècles virent l'abaissement des rois de France au cours de la Guerre de Cent Ans et la montée de la maison ducale de Bretagne, qui s'identifiait fortement à l'hermine plain de leurs armes. La tentation de s'accaparer le prestige de l'hermine de la maison de Bretagne a sans doute été trop forte pour un certain nombre de familles flamandes.

Les Flamands participèrent-ils à la guerre de succession de Bretagne?

Mais cela signifie-t-il qu'il n'y eut pas de Flamands qui participèrent à la guerre de succession de Bretagne? Les archives bretonnes ne révèlent pas une participation importante de Flamands à cette lutte entre 1341 et 1345⁹⁴. Il y avait cependant un grand nombre de nationalités présentes dans cette guerre: en 1342, les Français s'étaient assurés le concours d'arbalétriers génois et d'une flotte espagnole. Les Bretons avaient leurs alliés naturels: les Anglais. Une cinquantaine de Flamands n'est peut-être pas un nombre suffisant pour être signalé.

Une participation éventuelle de Flamands dans le camp des Montfort est-elle politiquement plausible? Pour répondre à cette question, il faut examiner la situation en Flandre vers 1340. Pour des raisons économiques (l'importation de la laine), la Flandre avait d'abord choisi la neutralité lors de la Guerre de Cent Ans. Mais bien vite, le comté se rangea du côté des Anglais. En 1340, Jacques van Artevelde avait même fait proclamer, à Gand, Édouard III roi de France. À ce moment-là, le comte de Flandre, Louis de Nevers, tenu en main par le roi de France depuis le traité d'Athis-sur-Orge, s'était déjà enfui en France. Ce n'est qu'après la mort d'Artevelde, en 1345, que son fils Louis de Male réussit à imposer à nouveau son autorité sur la Flandre. En 1341-1345, au temps de la guerre de succession de Bretagne que menaient Jean, comte de Montfort, et son épouse Jeanne de Flandre, la Flandre était l'alliée de l'Angleterre, qui soutenait le parti des Montfort. La lutte était dirigée contre le parti de Blois, soutenu par le roi de France, Philippe VI. C'était ce roi que la Flandre d'Artevelde ne reconnaissait plus comme son suzerain féodal depuis 1340. Du point de vue politique, une participation de Flamands devrait inévitablement se situer dans le camp anglo-breton⁹⁵.

⁸⁴ DA, DR II, 103.

⁸⁵ GD 1586.

⁸⁶ DR III, 146.

⁸⁷ DR III, 69.

⁸⁸ GD 1262.

⁸⁹ GD 1263.

⁹⁰ DR II, 316-317.

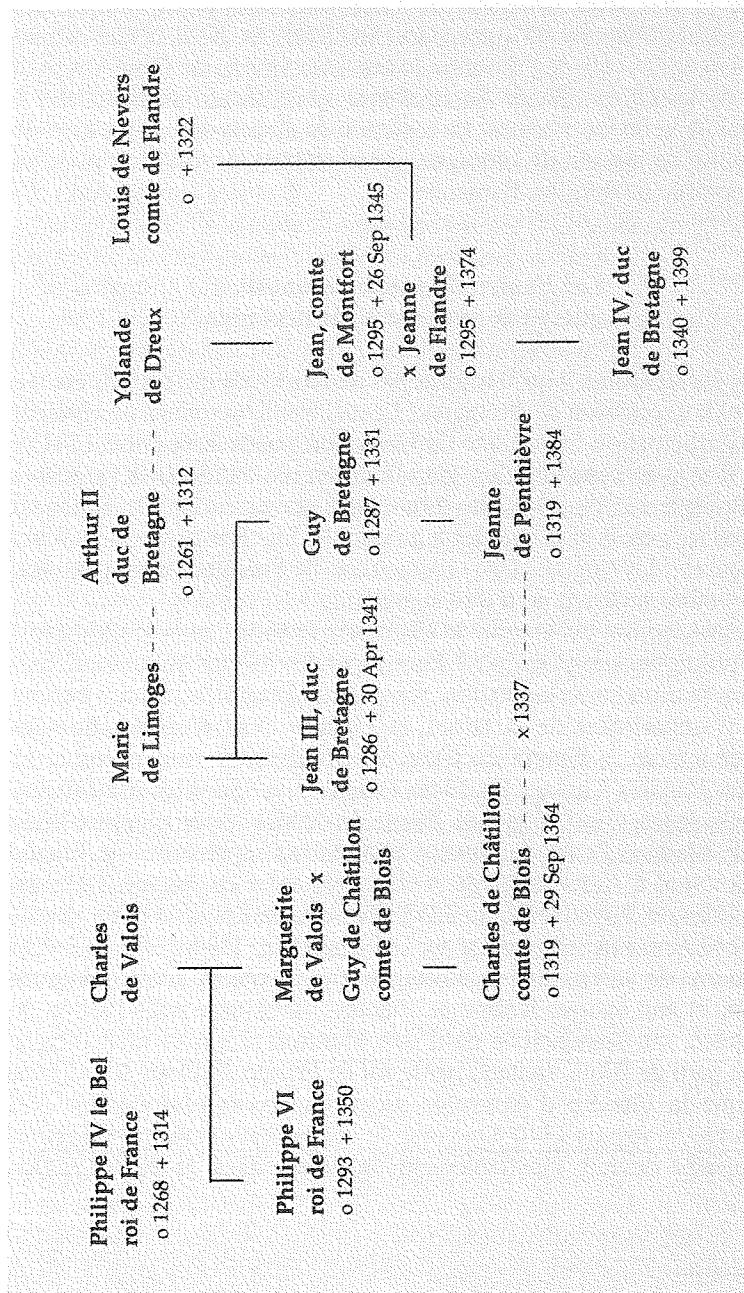
⁹¹ DA 3461 et 3462.

⁹² DR II, 168.

⁹³ GD 1687.

⁹⁴ D'après une enquête menée auprès des dépôts d'archives bretonnes.

⁹⁵ H. JANSEN, *Middleleeuwse geschiedenis der Nederlanden*, dans *Het Spectrum*, Utrecht/Anvers 1965-1974, pp. 90-91.



Généalogie partielle des ducs de Bretagne

La venue en Flandre vers 1375 (1376 n.s.) du vainqueur, Jean IV de Bretagne, est un fait historique. Selon le chroniqueur contemporain Froissart, âgé alors de quarante ans, Jean IV de Bretagne serait même resté dix-huit mois en Flandre. On est certain qu'entre le 31 mars et le 4 avril 1376⁹⁶, il prit part à un tournoi à Gand⁹⁷. Ce tournoi était organisé par le duc de Bourgogne pour divertir les négociateurs de la paix entre l'Angleterre et la France. On trouve également, dans les comptes de la ville de Gand des années 1376 et 1377, des indications se rapportant à la présence de Jean IV de Bretagne en Flandre : il y acheta notamment du drap⁹⁸.

Examinons la liste de plus près. Certains des quarante-huit guerriers mentionnés ont des armes qui n'ont pas d'hermine. Il ne s'agit pas d'une sélection de familles ayant l'hermine dans leurs armes ou d'une explication de la présence de l'hermine dans l'héraldique des familles flamandes. D'autre part, comme on l'a dit, il y a aussi un certain nombre de familles portant l'hermine, qui ne figurent pas sur la liste. Pour la châtelainie de Furnes, signalons par exemple :

Bambeke : *d'hermine au franc-quartier de gueules*⁹⁹;

Bladelin : *d'hermine à la bande de gueules et deux cotices d'or*¹⁰⁰;

Zannekin : (dont Nicolas est connu comme le leader du soulèvement de la Flandre maritime en 1328) : *d'hermine au renard rampant de gueules*.

Zoetoom : *de gueules à la fasce d'hermine*¹⁰¹.

La mention explicite de prénoms fait aussi penser à une véritable liste de participants à une expédition.

La liste pourrait être aussi une liste de quittances relatives aux indemnités payées à la suite d'une expédition militaire, comme il en existe encore plusieurs, telle, par exemple, celle du contingent levé par Jean III de Brabant, en 1338-1339, pour combattre aux côtés des Anglais dans la

⁹⁶ Parce qu'en 1376 la fête de Pâques tombait le 14 du mois d'avril, le tournoi fut daté dans les sources contemporaines, dans l'année 1375, ce qui correspond avec l'année la plus citée comme celle où Jean IV visita la Flandre (suivant l'ancien style en vigueur en Flandre, c.-à-d. du changement de l'année qu'à partir de Pâques et non à partir du 1er janvier).

⁹⁷ E. VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandres à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, Paris, École des chartes, mémoires et documents, 47, 1996. Dans cet inventaire, à la page 247, situé en 1375 : Gand, joutes en l'honneur des ducs d'Anjou, de Lancastrre et de Bretagne (Source : Froissart, liv. 1, chap. 77, t. VIII, pp. 217-218, éd. Luce, Raynaud et Mirot, Paris, 1869, Société de l'Histoire de France).

⁹⁸ M. JONES (éd.), *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, Paris, Institut américain de recherches, n° 88 et n° 89, 1980-1983, 2 vol., p. 59.

⁹⁹ J. VAN ACKER, *op. cit.*

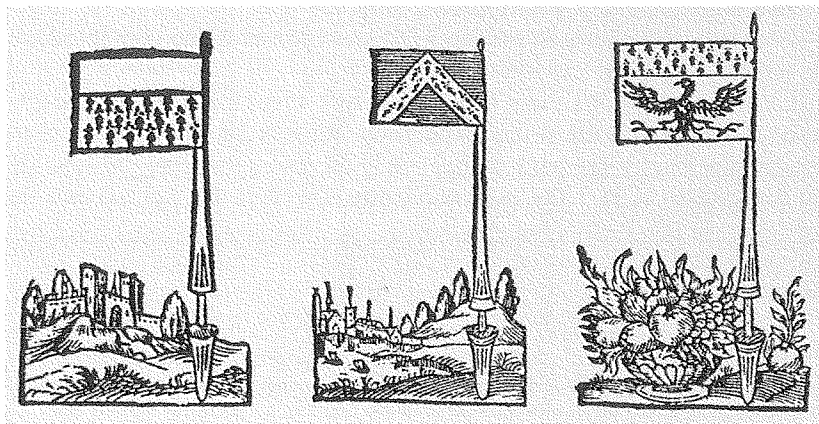
¹⁰⁰ Déjà en 1284, on trouve un sceau à un écu d'hermine à une bande, côtoyée de deux cotices (DR, I, 260). Sur la famille Bladelin, voyez P. DONCHE, *De familie Bladelin in de kasselrij Veurne van 1230 tot de XVIde eeuw*, dans *Vlaamse Stam*, n° 9 (septembre 2000), pp. 353-382.

¹⁰¹ BRB, Fonds Goethals, 746 (ms. Hellin, vol. 1), f° 462, se rapportant à Odine Zoetooms, morte en 1430.

Guerre de Cent Ans¹⁰², ou celle, en 1340, relative à l'ost du comte de Flandre au camp de Bouvines dans sa lutte contre Artevelde¹⁰³. Sur la première de ces listes, on trouve d'ailleurs Walterus de Laethem¹⁰⁴, cité dans une charte du 14 août 1338, qui participa pour le duc de Brabant à la guerre entre l'Angleterre et la France. Est-ce le même que le Laethem de la liste des guerriers flamands en Bretagne? Gérard d'Ostende participa, en 1372, à la bataille de Bäsweiler (au nord d'Aix-la-Chapelle) qui opposa les ducs de Brabant et de Juliers. Il combattit sous la bannière de Ranst et fut fait prisonnier. Le même nom avec le même prénom se retrouve sur la liste des guerriers en Bretagne¹⁰⁵.

Jusqu'à présent, une liste de guerriers flamands partis se battre en Bretagne n'a pas encore émergé des archives. D'où vient-elle? L'auteur du manuscrit Schinckele, rédigé vers 1660, se rapporte à *des hérauts et d'autres ...* qui ont recherché cette expédition et trouvé les participants *sous les bannières de Halewin et de Ghistelle*. Mais il ne nous dit pas les noms de ces hérauts d'armes!

Si un lecteur possédait des renseignements complémentaires contenus dans quelque manuscrit généalogique ou héraldique, dans des archives de famille ou ailleurs, l'auteur serait très heureux d'en prendre connaissance.



Les bannières de quelques chevaliers bannerets de la Flandre : de Roubaix, Ghistelles et Coolscamp

(Ph. de l'Espinoy, Recherches des antiquitez et noblesse de Flandres, Douai, 1631)

¹⁰² Voyez de RAADT, *op. cit.*, vol. I, p. 40.

¹⁰³ Voyez KERVYN DE LETTENHOVE, *Froissart, op. cit.*, vol. XXI, p. 220.

¹⁰⁴ DR II, 316.

¹⁰⁵ DR III, 69. Il faut noter que trente ans se sont écoulés entre l'aventure bretonne et la bataille de Bäsweiler.

Les symboles et attributs du «SECTEUR COMPTABILITÉ»

Introduction

Le professionnel de la comptabilité, comme tout homme d'action, aime doter son cabinet non seulement d'un sigle mais également d'un signe distinctif. En effet, qu'il soit commerçant, comptable ou particulier, l'homme a toujours eu l'envie de se distinguer par l'usage de signes, que ce soient des marques, des armes sur un écu voire des couleurs. Si, chez les guerriers, leur choix relevait du goût plutôt que de la symbolique, il n'en était pas de même chez la plupart des paysans et des hommes de métier qui ont souvent fait référence à leurs outils ou encore à des marques, ces dernières étant, dans la plupart des cas, constituées d'un chiffre ou d'un monogramme pour le choix de leurs armes.

Les exigences laissent peu de temps aux professionnels pour se pencher sur le bien-fondé du choix d'un logo. Dans la plupart des cas, cela entraîne que ce choix repose sur un «coup de cœur» ou devienne le résultat de propositions du professionnel chargé de le réaliser. Le manque d'intérêt pour la culture professionnelle et plus particulièrement pour l'histoire des métiers, renforcé par une culture des mass média, caractérisée par son manque de rigueur, fait entrer dans la mémoire collective de nombreuses erreurs. Il n'est ainsi pas rare de voir des rubriques médicales ou la présentation des gardes médicales reprendre pour signe le caducée «symbole des commerçants et des voleurs» au lieu du bâton d'Esculape «symbole des médecins», tandis que la balance, symbole par excellence du secteur comptabilité, est considérée aujourd'hui par de nombreuses personnes comme le symbole du monde judiciaire, alors qu'en réalité, il n'en est rien.

Nous allons parler de symboles, attributs et marques, mais que faut-il entendre par ces mots? Le premier de ces mots prend son origine dans le terme grec *symbolon*, c'est-à-dire «signe». Il est défini dans le Larousse comme le «signe figuratif, être animé ou objet qui représente une chose abstraite: la balance est le symbole de la justice». Cette explication est claire et sert probablement la langue française, toutefois au détriment de la culture. En effet, la balance est, et reste, avant tout le symbole des professionnels qui ont ou qui en avaient l'usage comme les comptables, les merciers et les fromagers. N'anticipons pas! Le Larousse nous donne également la définition du mot «attribut» qui découle du latin *attributum*, c'est-à-dire «qui a été attribué». On y trouve l'exemple suivant «Ce qui